

LA RÉVISION ADMINISTRATIVE – UNE BONNE PERFORMANCE EN 2003

Nous traçons, dans ce qui suit, un portrait de la performance de la révision administrative au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2003 :

Demandes de révision inscrites	44 474
Dossiers fermés	47 296

Source : CSST - Direction de la révision administrative.

Ces données peuvent être ventilées de façon à faire ressortir les demandes provenant des travailleurs et des employeurs ainsi que leur nature.

Demandes de révision inscrites

Réparation		
Demandes des travailleurs	23 457	52,7 %
Demandes des employeurs	16 204	36,4 %
Financement (incluant l'imputation)		
Demandes des travailleurs	0	0 %
Demandes des employeurs	4 231	9,5 %
Prévention – inspection		
Demandes des travailleurs	78	0,2 %
Demandes des employeurs	181	0,4 %
Programme PMSD		
Demandes des travailleuses	226	0,5 %
Demandes des employeurs	29	0,1 %

Source : CSST – Direction de la révision administrative.

Les 44 474 demandes de révision inscrites correspondent à une augmentation de 6,8 % par rapport à l'année 2002, où l'on en avait inscrit 41 623. Cette hausse des demandes de révision s'est principalement manifestée en prévention-inspection (36,3 %) et en réparation (8 %), alors qu'en financement, une baisse de 4,1 % était enregistrée.

Décisions rendues

Décisions de première instance modifiées		
Demandes des travailleurs	2 784	12,5 %
Demandes des employeurs	2 010	11,7 %
Décisions de première instance maintenues		
Demandes des travailleurs	19 424	87,5 %
Demandes des employeurs	15 131	88,3 %

Source : CSST – Direction de la révision administrative.



Le pourcentage de décisions modifiées par la Révision administrative est inférieur à l'année dernière, alors qu'il était de 12,8 % pour les demandes émanant des travailleurs, et de 14,8 % pour les demandes provenant des employeurs.

Le nombre de dossiers fermés est en hausse de 22,2 % par rapport à l'année dernière (47 296 contre 38 708), alors que 40 % des dossiers fermés par la révision administrative se terminent à cette étape, pourcentage qui correspond à celui de l'année dernière.

*Par Robert Borduas
Directeur - Santé, sécurité et relations du travail
rborduas@cpq.qc.ca*